

RELAIS PETITE ENFANCE RPE

Le RPE s'adresse aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Pour les parents, le relais apporte :

Une aide dans la recherche d'une assistante maternelle agréée

Le RPE met à votre disposition la liste des assistantes maternelles agréées des communes de Petit-Mars et de Les Touches. Pour l'obtenir, vous pouvez [télécharger la fiche "Renseignements"](#), la remplir, la signer et la retourner soit par courrier soit scannée au RPE. L'animatrice traitera votre demande et vous fera parvenir la liste.

Un accompagnement pour préparer l'accueil de l'enfant

Des informations sur les démarches administratives que vous devez faire en tant qu'employeur

Des conseils pour rédiger les contrats, remplir les bulletins de salaire

Pour les Assistantes maternelles, le relais propose :

Un lieu où vous pouvez échanger, être écoutées et vous documenter

Des informations sur votre statut : droits et devoirs, contrats et salaires

Des actions de formation vous permettant la réactualisation de vos connaissances et la rencontre d'autres assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance

Des contacts avec les parents à la recherche d'un accueil pour leur enfant

Le RPE est ouvert sur rendez-vous :

-> le lundi 09h00-12h00 et 14h00-18h00,

-> le jeudi 14h30-16h30

téléphone : 06.26.07.92.48 ou mail : rpe@petitmars.fr

Information

- Information sur les droits et les obligations réciproques des parents, employeurs et des assistants maternels/gardes d'enfants à domicile, salariés
- Information sur les modes d'accueil existants

Accompagnement écoute

- Ecoute et soutien à la parentalité
- Soutien et accompagnement dans les relations avec les familles
- Information et échanges sur le développement de l'enfant

Echange

- Proposition de matinées d'éveil
- Sensibilisation à l'éveil des jeunes enfants
- Soirées thématiques et d'échanges pour les professionnels de l'accueil individuel
- Soutien à la professionnalisation et au départ en formation



Accueil individualisé par une professionnelle de la petite enfance

2 lieux d'accueil : Petit-Mars et Les Touches



Des temps collectifs proposés : matinées d'éveil, ateliers avec intervenants, actions partenariales avec les bibliothèques et structures petite enfance du territoire...



Contact

Relais Petite Enfance
Mairie - 22 Boulevard Saint-Laurent
44390 Petit-Mars

☎ 06.26.07.92.48

@ ram@petitmars.fr

Permanences

✚ Commune de Petit-Mars (à la Mairie, 22 bd Saint Laurent)

Mardi : 9h00 à 11h15* (possibilité de rendez-vous de 14h30 à 18h30)
Jeudi : 9h à 11h15 (pendant les vacances scolaires)
Vendredi : 9h à 11h15* et de 14h30 à 17h
Accueil sur rendez-vous certains samedis matin : 9h00 à 12h00 (hors vacances scolaires)

✚ Commune de Les Touches (au Pôle Enfance « Les Moulins de Juillet » - 1 rue des Colibris)

Lundi : 9h00 à 12h00* et de 14h00 à 18h00
Jeudi : 14h30 à 16h30

**sauf lors des temps d'animations*

Accueil du public sur rendez-vous



Petit-Mars
Les Touches

Relais Petite Enfance

Un service intercommunal de proximité,
neutre et d'accès gratuit

A destination des parents et futurs parents,
des assistantes maternelles agréées,
des gardes d'enfants à domicile et des enfants

INFO Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance sera fermé :
du lundi 7 au vendredi 11 février 2022 inclus

➤ **Pour obtenir des informations sur l'accueil chez une assistante maternelle et avoir la liste des assistantes maternelles agréées,**

vous pouvez consulter les sites :

- du Conseil Départemental : www.assmat.loire-atlantique.fr
- de la CAF : www.monenfant.fr

➤ **Pour les questions liées à l'agrément ou à l'accueil de votre enfant,**

vous pouvez joindre l'Unité Agrément au : 02 40 79 19 00

Un modèle de contrat de travail est téléchargeable sur le site de PAJEMPLOI : www.pajemploi.urssaf.fr

➤ **Pour obtenir une information sur la législation et le droit du travail,**

vous pouvez contacter la DREETS au 0 806 000 126


Merci de votre compréhension



Les Touches

Commune de les Touches

1 Place Julienne David
44390 Les Touches

 02 40 72 43 80 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi

9h - 12h30 et 14h - 17h

Du mardi au vendredi

9h - 12h30

Le samedi (uniquement Etat Civil)

9h - 12h